

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-12

OBJET : *FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et adjoints en date du 29 mars 2014,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

VU la délibération du conseil municipal n°2015-07-49 du 2 juillet 2015 fixant à huit le nombre d'adjoints.

VU la démission de madame Martine POMMEL du poste de huitième adjoint,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

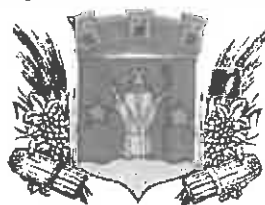
FIXER à sept le nombre d'adjoints à monsieur le Maire.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-13

OBJET : *DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CHARGE DES
QUESTIONS DE DEFENSE NATIONALE*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC relative aux correspondants défense,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense,

Le Conseil municipal est donc amené à désigner un représentant pour servir de relais d'information entre le ministère de la défense et la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du correspondant.

Après invitation de Monsieur le Maire, les candidatures suivantes sont présentées : Jacques DUCRES

Délégué à la défense :

– Jacques DUCRES

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

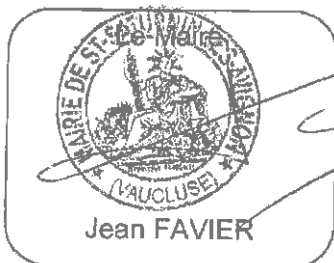
APPROUVER la nomination comme correspondant en charge des questions de défense :

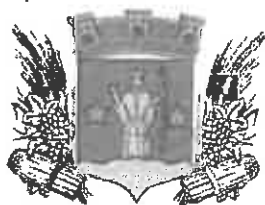
– Jacques DUCRES

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-14

OBJET : *ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT
APPELES A SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE
VALORISATION FORESTIERE*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux Etablissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération du conseil municipal n°2014-04-18 du 4 avril 2014 désignant monsieur Rémy COUSTON comme délégué titulaire et monsieur Thomas MAHU comme suppléant,

CONSIDERANT que pour des raisons professionnelles, il s'avère désormais difficile à ces deux élus de participer à toutes les réunions du syndicat,

Monsieur le Maire, conformément au CGCT et aux statuts du SMDVF, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au SMDVF,

Après invitation de Monsieur le Maire, les candidatures suivantes sont présentées :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| Délégué titulaire : | Délégué suppléant : |
| • HERMANN Pascal | • MALEN Serge |

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

RAPPORTER la délibération du conseil municipal n°2014-04-18 du 4 avril 2014.

PROCEDER à l'élection du délégué titulaire et de son suppléant.

Ces élections ayant donné les résultats suivants :

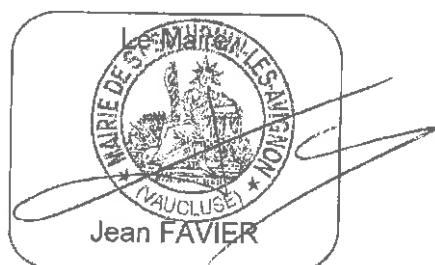
Election du délégué titulaire		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27	
A déduire		
▪ bulletins blancs	0	
▪ bulletins nuls	0	
Suffrages exprimés	27	
Majorité absolue	14	
A obtenu :		
M. HERMANN Pascal	27	voix

Election du délégué suppléant		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27	
A déduire		
▪ bulletins blancs	0	
▪ bulletins nuls	0	
Suffrages exprimés	27	
Majorité absolue	14	
A obtenu :		
M. MALEN Serge	27	voix

Ont donc été proclamés :

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
• HERMANN Pascal	• MALEN Serge

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-15

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

M. le trésorier d'Avignon municipale a transmis à M. le Maire le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent sur les deux pages ci-annexées.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le trésorier d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de monsieur le Maire,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

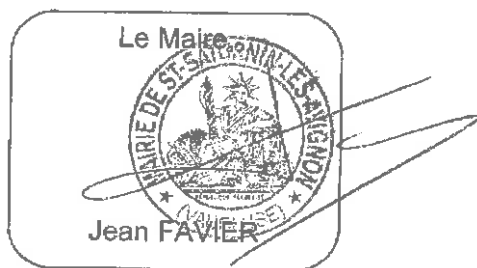
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 établi par M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-17

OBJET : FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités locales,

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2015 :

SECTION	Excédent	Déficit
Investissement		152 817,26 €
Fonctionnement	790 781,32 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00 €	40 502,66 €
Fonctionnement		
Solde		40 502,66 €

EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 496 109.64	4 768 994.54	272 884.90
Investissement sauf 001	1 219 009.85	1 685 422.75	466 412.90
TOTAL DU BUDGET	5 715 119.49	6 454 417.29	739 297.80
002 Résultat reporté N - 1		517 896.42	517 896.42
001 Solde d'investissement N - 1	619 230.16		-619 230.16
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 496 109.64	5 286 890.96	790 781.32
Investissement	1 838 240.01	1 685 422.75	-152 817.26
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	6 334 349.65	6 972 313.71	637 964.06

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement			0.00
Investissement	40 502.66	0.00	-40 502.66
TOTAL RAR (b)	40 502.66	0.00	-40 502.66

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 374 852.31	6 972 313.71	597 461.40
--------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la Commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

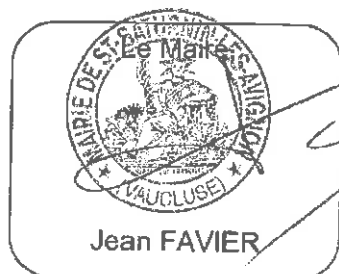
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

PROCÉDER à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2015.

DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015, dans le cadre du Budget primitif 2016, comme suit :

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

Section	Compte	Montant
Investissement	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Réserves)	193 319,92 €
Fonctionnement	002 Excédent antérieur reporté	597 461,40 €
Total		790 781,32 €



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27		



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-18

OBJET : *FINANCES ; BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE EN 2015*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le bilan ci-joint en annexe des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

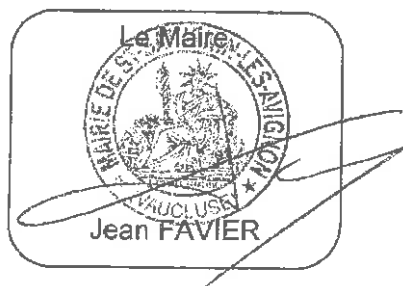
ADOPTER le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune arrêté en annexe au cours de l'exercice 2015.

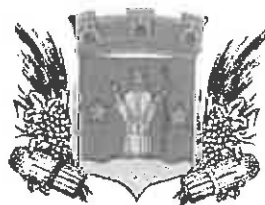
PRÉCISER que ce bilan sera annexé au compte administratif.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-19

OBJET : FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2016

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 231 1-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 2 275 214 €,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

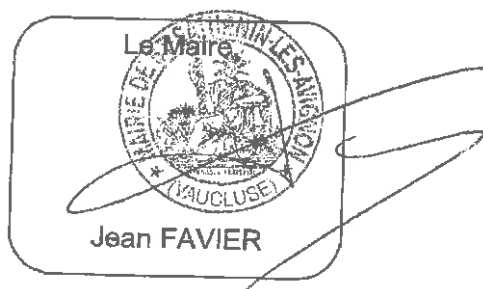
FIXER les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

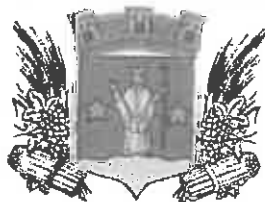
	TAUX année N - 1	TAUX année en cours	BASES 2015	BASES Prévisionnelles 2016	PRODUIT Prévisionnel 2016
Taxe d'habitation	16,65 %	16,65 %	5 889 931	5 994 000	998 001
Foncier bâti	26,50 %	26,50 %	4 642 184	4 685 000	1 241 525
Foncier non bâti	80,56 %	80,56 %	41 811	44 300	35 688
TOTAL					2 275 214

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

Mouvement en cours de séance : Avant la présentation de la délibération 2016-03-21 Monsieur JOUGLA quitte la séance et donne procuration à Madame BERARD.

DELIBERATION N° 2016-03-21

OBJET : *AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2016*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU le contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Privée St Joseph à St Saturnin en date du 22 juin 1987.

CONSIDÉRANT la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, modifiée, complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, régissant l'aide financière des communes aux établissements privés sous contrat d'association (article 1^{er} du contrat).

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles de l'école publique.

2016

École Maternelle la Cardelina		École Élémentaire Jean Moulin	
Nombre d'élèves	136	Nombre d'élèves	280
Coût Moyen par élève	1 394 €	Coût Moyen par élève	399 €

CONSIDÉRANT le nombre d'élèves de St Saturnin fréquentant l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2015-2016 :

- 10 pour la maternelle,
- 21 pour la primaire.

Le Maire propose donc de fixer la participation de la Commune à 22 361 € pour l'année 2016, correspondant à :

- 13 940 € pour les élèves des classes maternelles,
- 8 379 € pour les élèves des classes de primaire.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

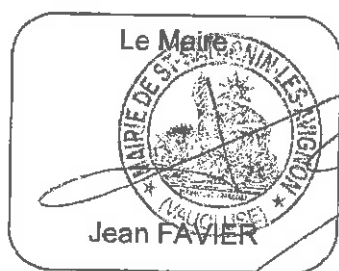
APRÈS en avoir délibéré,

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser la somme de 22 361 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2015-2016.

PRÉCISER que cette dépense est inscrite au budget, article 6558, fonction 20.



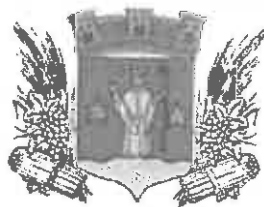
RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR

27

VOIX CONTRE

ABSTENTIONS



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-22

OBJET : *AFFAIRES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES
FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE CM2 DE
L'ECOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES JOURNEES
D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES
AVIGNON*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin vont participer aux journées d'accueil organisées par le collège Anne Frank de Morières-les-Avignon.

Dans un souci de simplification administrative pour le collège, il est proposé que les repas soient directement facturés à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon au tarif unitaire de 4,05 €.

Les repas seront ensuite facturés aux familles au tarif communal en vigueur.

Il est donc proposé de prendre en charge le surcoût afin de ne pas créer des frais de restauration scolaire supplémentaires.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de régler la facture qui sera émise par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon pour les repas pris par l'ensemble des élèves de CM2 de l'école Jean Moulin lors des journées d'accueil jusqu'à 250 €.

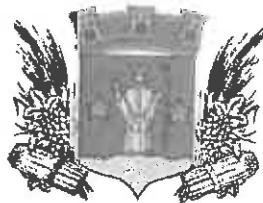
FACTURER aux familles ces repas au tarif communal en vigueur.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-23

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Mme Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2016 intervenant le 29 mars 2016,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations, au titre de l'exercice 2016, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget Primitif 2016	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
--------------------------	---------------------------------------	----------	----------	-------------------------

**ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON	2 800 €	024	FESTIVITES	2 800 €
FNACA	250 €	024	CEREMONIES	250 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €	110	SECURITE	200 €
LA COMEDIE DE SATURNE ACT	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
BRIN DE FILS	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
RAIL CLUB MODELSAT	270 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
ROMARINE	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	1 240 €
COOP ECOLE MATERNELLE	2 300 €	211	ENSEIGNEMENT	
O C C E JEAN MOULIN	5 100 €	212	ENSEIGNEMENT	
AMICALE LAIQUE	1 100 €	20	ENSEIGNEMENT	
COLLEGE ANNE FRANK MORIERES	450 €	20	ENSEIGNEMENT	8 950 €
BASKETS FUMANTES	720 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	450 €	40B	SPORTIVE	
CYCLO UCSS	250 €	40B	SPORTIVE	
CYCLOTOURISME CCSS	300 €	40B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	25 200 €	40B	SPORTIVE	
RUGBY TOUCH	250 €	40B	SPORTIVE	

LA GAULE ST SATURNINOISE	585 €	40B	SPORTIVE	
LI GAIRDETTO	250 €	40B	SPORTIVE	
STE DE CHASSE ST HUBERT	685 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	6 000 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	9 000 €	40B	SPORTIVE	43 890 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN				
JONQUERETTES	350 €	510	SANTE	350 €
A.D.M.R	9 285 €	520	SOCIAL	
CLUB DE LA DETENTE	1 170 €	520	SOCIAL	
LES PETITS POUCE	360 €	520	SOCIAL	
PARTAGE DES MONDES	270 €	520	SOCIAL	11 085 €
LES CHEVALIERS DE L'ONDE	150 €	830	ENVIRONNEMENT	150 €
PREVIGRELE	940 €	92	AGRICULTURE	940 €
TOTAL	69 905 €			

ARTICLE 657362 C.C.A.S.

C.C.A.S.	14 000 €	520	SOCIAL	14 000 €
----------	----------	-----	--------	----------

ARTICLE 2042 (chapitre 204)

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

HABITAT & DEVELOPPEMENT				
- LOGEMENTS				
CONVENTIONNES	15 000 €	824	URBANISME	
HABITAT & DEVELOPPEMENT -				
FACADES	7 000 €	824	URBANISME	22 000 €
TOTAL	22 000 €			

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2016.

DÉCIDER qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

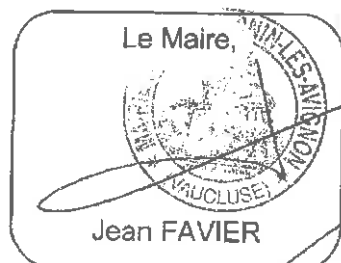
AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	1	5

Mme BERARD -
MM. DUCLERCQ - CARO -
CRISA - JOUGLA





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N° 2016-03-24

OBJET : *CONVENTION-CADRE DE FORMATION AVEC LE CNFPT POUR L'ANNE 2016*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention-cadre de formation proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour l'année 2016.

Cette convention permet de financer des actions de formation hors cotisation (les formations « intra » hors programme, les actions de formation du domaine de la bureautique, de l'hygiène et la sécurité des conditions de travail, des langues, de la remise à niveau pour les préparations aux concours et examens

professionnels, les formations continues obligatoires de la police municipale, etc.).

Cette convention n'engage pas la commune mais permet de préciser le cadre d'une éventuelle commande de formations CNFPT ne rentrant pas dans le cadre de la cotisation annuelle.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,
APRÈS en avoir délibéré,

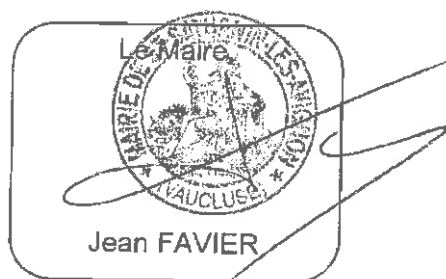
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention-cadre de formation avec le CNFPT,
AUTORISER le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous actes et documents afférents.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-25

OBJET : *TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LE VIDE GRENIER
ORGANISE LE 10 SEPTEMBRE 2016*

RAPPORTEUR : Mme Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs des droits de place pour le vide grenier organisé au centre du village le 10 septembre 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER pour le vide grenier du 10 septembre 2016, le tarif de l'emplacement à 10 € les 3 mètres linéaires de façade.

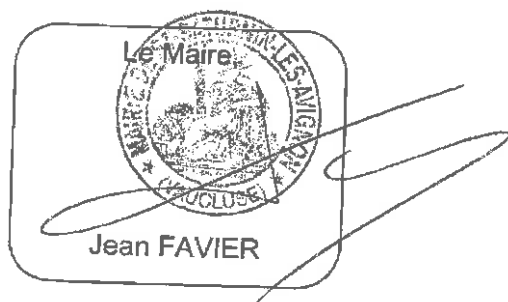
APPROUVER le versement à l'AFM-Téléthon d'une somme égale au total des recettes perçues à cette occasion.

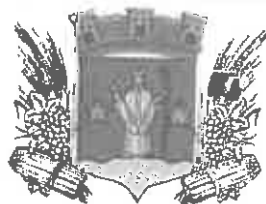
PRECISER que les crédits seront ouverts sur l'exercice 2016.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-26

OBJET : *MISE EN SECURITE DE L'EX-ROUTE DEPARTEMENTALE 6
TRAVERSANT L'AGGLOMERATION – DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AU TITRE DE LA DETR 2016*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39,

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant une dotation unique, intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR),

Monsieur le Maire propose de réaliser divers aménagements pour ralentir la vitesse des véhicules et sécuriser les déplacements des piétons sur l'axe Vedène – Châteauneuf-de-Gadagne qui traverse l'agglomération.

Ces projets d'aménagement ont été estimés à 70 250 € HT (84 300 € TTC) de travaux.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour améliorer la sécurité des usagers des voiries communales,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux, développement durable, réunie le 21 mars 2016,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'axe routier correspondant à l'ancienne route départementale 6 sur la partie agglomérée.

SOLLICITER la participation de l'État au titre de la DETR à hauteur de 34,9% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		70 250 €
TVA	20,00%	14 050 €
Coût TTC		84 300 €

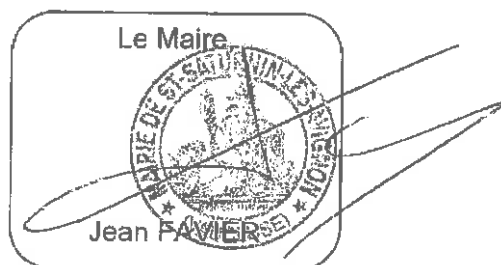
FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

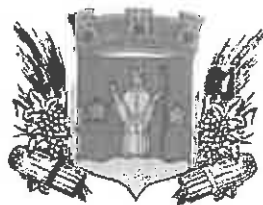
1 Autofinancement	21,7%	15 250 €
2 Subventions d'équipement	78,3%	
Etat- DETR 2016	34,9% de la dépense subventionnable	24 500 €
Produit des amendes de police	24,9%	17 500 €
Dotation d'action parlementaire	18,5%	13 000 €
Total (2)		55 000 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	70 250 €

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-27

OBJET : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE POUR LA SALLE DES FETES
« LA PASTOURELLE » - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES
DE L'ETAT DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL 2016

RAPPORTEUR : M. Rémy COUSTON, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Par circulaire du 15 janvier 2016, monsieur le Premier ministre a chargé monsieur le Préfet de Région de la gestion d'un fonds exceptionnel de soutien à

l'investissement public local, créé sur le fondement de l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

La transition énergétique, qui vise à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment en recourant aux énergies renouvelables fait partie des opérations éligibles au financement de cette dotation.

Or, la commune a prévu sur 2016 des travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment de la salle des fêtes qui se décomposent de la manière suivante :

- Installation de panneaux photovoltaïques et d'un complexe isolant complémentaire sur la toiture,
- Installation d'une pompe à chaleur avec un système de régulation pour améliorer les rendements du chauffage,
- Restructuration de l'éclairage intérieur avec un ensemble de luminaires à leds.

Ce projet d'aménagement a été estimé à 135 169 € HT (162 202,80 € TTC) de travaux.

Ces travaux doivent permettre de réduire considérablement la facture énergétique de ce grand bâtiment qui est actuellement de l'ordre de 23 000 € TTC par an.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour améliorer l'autonomie énergétique de ce bâtiment public,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux, développement durable, réunie le 21 mars 2016,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les travaux d'économies d'énergie sur la salle des fêtes et de la culture « La Pastourelle »,

SOLLICITER la participation de l'État au titre du soutien à l'investissement public local à hauteur de 80% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		135 169,00€
TVA	20,00%	27 033,80€
Coût TTC		162 202,80€

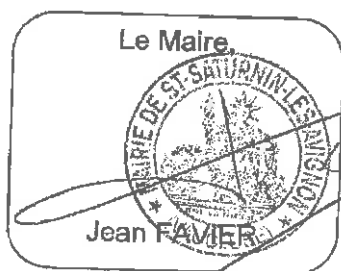
FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1 Autofinancement	20%	27 033,80€
2 Subventions d'équipement	80%	
Etat	80% de la dépense subventionnable	108 135,20€
Total (2)		108 135,20€
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	135 169,00€

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-28

OBJET : *RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 mars 2016,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotion interne, changements de filière et départs en retraite, certains postes créés en conseil municipal et ouverts budgétairement sont devenus vacants.

De surcroît, il est proposé de créer un poste de technicien pour nommer par promotion interne un agent en fin de carrière inscrit sur liste d'aptitude.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit à compter du 15 avril 2016.

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois supprimés			
Rédacteur	100%	1	B
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	100%	1	C
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	100%	2	C
Agent social de 2 ^{ème} classe	85%	1	C
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100%	1	C

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emploi créé			
Technicien	100%	1	B

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

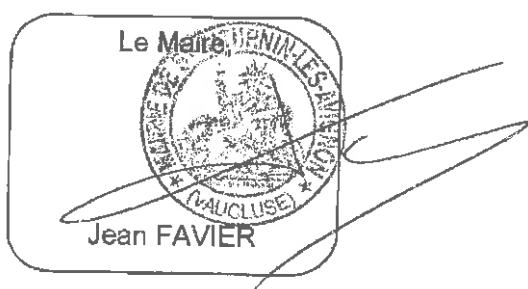
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

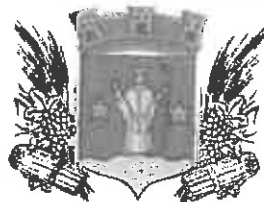
APPROUVER la modification du tableau des effectifs à compter du 15 avril 2016.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-29

OBJET : *RH – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité dans la fonction publique territoriale, précise que le maire, en tant qu'employeur, est chargé d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents.

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été créé avec des représentants de la collectivité et des représentants du personnel.

Dans le cadre de ce dispositif, deux agents de préventions ont été nommés parmi les agents de la collectivité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse ayant créé un service hygiène et sécurité, les collectivités territoriales du département ont donc la possibilité de passer une convention pour souscrire à ce service.

Le recours à ce dernier nécessite une adhésion et permet à la collectivité de bénéficier d'une assistance technique dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail, telles qu'elles résultent de l'application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

La participation aux frais de fonctionnement du service se répartit en une participation forfaitaire annuelle de 150 € et un taux de cotisation additionnel fixé à 0,07 %.

La cotisation est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Les cotisations sont liquidées et versées selon les mêmes modalités et périodicités que les versements aux organismes de sécurité sociale.

Ces tarifs incluent les réunions et les visites sur le terrain, ainsi que les travaux de secrétariat.

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Elle se poursuivra par tacite reconduction chaque année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties selon un préavis d'un mois avant chaque échéance annuelle.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ACCEPTER l'adhésion au service hygiène et sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse, ainsi que le montant de la participation prévue à l'article 6 de la présente convention.

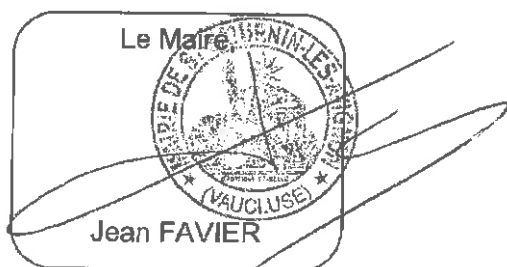
AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion.

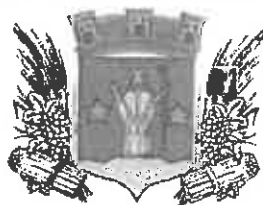
PRECISER que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-03-30

OBJET : *SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE CHAISES, DE TRETEAUX ET DE PLATEAUX : ACTUALISATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2008-09-09 du 4 septembre 2008 fixant un règlement et un tarif dans le cadre d'un service de mise à disposition de chaises, tréteaux et plateaux,

Monsieur le Maire propose d'actualiser les modalités de fonctionnement de ce service.

Règlement :

- Convention de mise à disposition entre la commune et l'utilisateur,
- Inventaire du matériel réalisé au départ et au retour du matériel,
- Durée maximale : 72 heures,
- Livraison du matériel exclue,
- Quantité maximale par usager : 10 plateaux ou tables et 80 chaises.
- En cas de détérioration du matériel, la commune règlera la réparation ou, le cas échéant, le remplacement de ce matériel et demandera ensuite le remboursement de cette somme auprès de l'utilisateur.

Il est proposé les tarifs suivants :

Tarif et encaissement :

- 0,50 € (cinquante centimes) la chaise,
- gratuité pour les tréteaux et les plateaux.

L'encaissement des recettes sera réalisé dans le cadre de la régie des droits de place qu'il convient de modifier en conséquence.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le règlement actualisé du service susvisé,

FIXER le montant des participations comme suit :

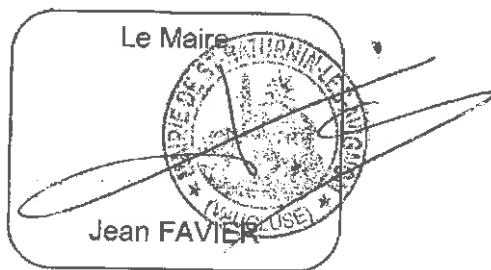
- 0,50 € (cinquante centimes) la chaise,
- gratuité pour les tréteaux et les plateaux.

DIRE que ce règlement s'appliquera sans délai.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 29 Mars 2016

Le Mardi 29 mars 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
04/04/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques – GAZONNET Simone – LOUIS-VASSAL Patrick – HERMANN Pascal – SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal – SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel – BENZENGAT Joannie – MAHU Thomas – BERARD Edith – DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude –

Procurations :

Mme COLLET Solange a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

Mouvement en cours de séance :

Mme BONNEFOUX quitte la séance avant le vote de la délibération
2016-03-31

DELIBERATION N° 2016-03-31

OBJET : *TRANSPORT : AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des transports,
VU le code de l'urbanisme,
VU le code de l'environnement,

Le Conseil communautaire du Grand Avignon du 28 janvier 2016 a arrêté son projet de Plan de Déplacements Urbains (Cf. délibération ci-annexée).

Son ambition se structure autour de 4 objectifs principaux :

- Maîtriser les déplacements automobiles.
- Redéfinir la place de chaque mode et reconquérir l'espace public.
- Promouvoir les modes de transports durables, respectueux de l'environnement.
- Développer une réelle offre multimodale accessible à tous.

Conformément aux textes en vigueur, ce projet a été transmis à la commune pour avis. Le conseil municipal dispose de 3 mois pour se prononcer à compter de la réception du courrier du Grand Avignon.

Les cinq documents qui composent le PDU : le projet, le rapport technique décomposé en fiches actions, l'annexe accessibilité, le rapport environnemental et le compte-déplacements sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<http://drive21-secured.com/url/CRWDS92K>

Après cette phase de consultation de 3 mois, le PDU sera soumis à enquête publique.

Le projet du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grand Avignon soumis à l'avis du Conseil Municipal de Saint-Saturnin-lès-Avignon soulève les observations suivantes :

- L'axe 1 du développement d'une offre alternative à la voiture oublie notre commune. Pour y remédier il faudrait qu'une ligne de bus à haute fréquence passe par le carrefour de Réalpanier. Et qu'à Réalpanier soit réalisé un parc-relais.
- Aucune action n'est prévue pour améliorer les déplacements ferroviaires à partir de la gare de Saint-Saturnin-lès-Avignon qui semble, actuellement menacée de fermeture.
- L'axe 2 concernant la maîtrise des flux n'est pas à la hauteur pour apporter une solution à l'important problème de notre commune : des nuisances engendrées par la circulation croissante des véhicules motorisés sur les RD6 et 28 et en particulier pour endiguer le trafic des poids lourds.

Enfin, il aurait été souhaitable de décrire les éléments vérifiant la cohérence entre le PDU, le SCOT et le PLH.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 21 mars 2016,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux et développement durable réunie le 21 mars 2016,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

EMETTRE un avis réservé sur ce projet de Plan de Déplacement Urbain arrêté par le Conseil communautaire du Grand Avignon le 28 janvier 2016.

DIRE que ce projet de PDU devrait être complété après l'enquête publique et avant son approbation en tenant compte des réserves formulées.

RESULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04/04/2016
de la publication
le 04/04/2016

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
23	1	1
	Mme GAZONNET	M.COUSTON

